

Rapport de la Commission adhoc
chargée d'examiner le **Rapport de la Municipalité sur le Postulat**
du 3 juin 2019 de M. Remo Studer, Mme Viviane Prats Alvarez et
M. Arnaud Brulé intitulé

« Pour une politique de développement de la biodiversité indigène grâce
aux pollinisateurs »

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie lundi 18 janvier 2021 en présence de M. Michel Amaudruz, Municipal des Espaces verts et déchets, M. Vincent Porchet, Chef de service et Mme Isabelle Bovey, Déléguée à l'environnement. Mme Bovey a été engagée le 01.12.2020 et est la rédactrice de deux articles « Nichoirs à mésanges » et « Les insectes sont à la fête » parus dans notre journal communal 4 coins du Mont décembre 2020.

Mme Barbara Rochat, Présidente du Conseil, a ouvert la séance en rappelant les consignes d'usage.

M. Amaudruz, M. Porchet et Mme Bovey ont expliqué le challenge, l'enjeu et l'engagement de notre Commune par rapport à la biodiversité et ils ont répondu aux diverses questions des membres de la Commission.

Constats

Avec ce rapport, la Municipalité s'oriente vers une réelle politique de soutien à la biodiversité dans les différents domaines touchant à la fois à l'urbanisme, au milieu bâti, aux espaces verts, à l'agriculture et à la forêt. C'est pourquoi, la Municipalité adhère à l'argumentation en faveur d'une meilleure connaissance du rôle des pollinisateurs et aux effets des divers polluants, à travers la sensibilisation de la population et des différents acteurs du territoire.

Au niveau de la sensibilisation, les moyens, tels que le journal communal aux 4 coins du Mont et le site internet seront améliorés en mettant en visibilité des conseils et des informations pour favoriser la biodiversité dans notre commune.

En citant les propos de Pascal Crétard, président de la Société genevoise d'apiculture, le rapport de la Municipalité met en perspective entre autres, que l'implantation de nouvelles ruches d'abeilles domestiques ne concourt pas au maintien de la biodiversité indigène suisse. D'autre part, il y a un nombre suffisant de ruches sur le territoire montain. La Commune compte 120 ruches (25'000 à 30'000 abeilles par ruche). Par ailleurs, la formation nécessaire pour devenir apiculteur-trice est contraignante et il est difficile de l'envisager pour le personnel communal.

La proposition de mesures pour la sauvegarde de la diversité génétique est plutôt de favoriser les insectes au sens large et particulièrement le groupe des pollinisateurs.

La Commission adhoc relève que la Municipalité ne répond pas favorablement au postulat mais que ses intentions politiques dépassent celles demandées par ce dernier.

Conclusion

La Commission adhoc a salué ce rapport élaboré et approfondi de la Municipalité. Elle souhaite et compte sur un site internet « Biodiversité » qui renseigne, informe et est mis constamment à jour par la Commune, afin de permettre à la population et aux élu-e-s de suivre les efforts de cette dernière en matière de protection de la biodiversité.

La Commission adhoc, à l'unanimité des membres, propose au Conseil communal de

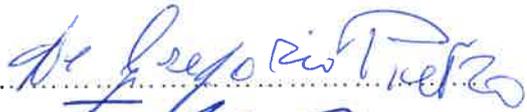
- considérer que cet objet a été porté à l'ordre du jour et de décider
- de prendre acte du rapport de la Municipalité et de classer le postulat « Pour une politique de développement de la biodiversité indigène grâce aux pollinisateurs ».

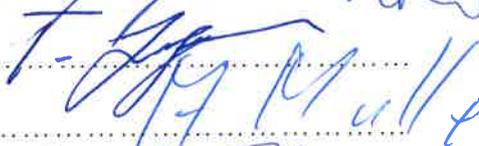
Le Mont-sur-Lausanne, le 26 janvier 2021

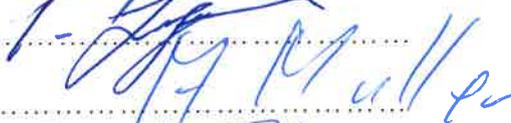
Le président : Christophe CORBAZ 

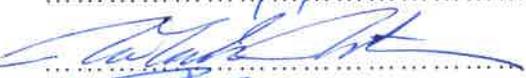
Le rapporteur : Monica ROULIN 

Les membres :

Pietro DE GREGORIO 

Tomas LOPEZ 

André MULLER 

Richard NICOLE 

Viviane PRATS 

Rolf SCHNEIDER 

Yves SPANHAUSER 